



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

-----  
**Séance du 27 juin 2017**

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.**

*La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h48*

### **Etaient présents :**

**C.A.G.B :** AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; TAILLARD Fabrice ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard ; VIGNOT Anne

**C.C.L.L :** DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard ; PROST Jean-Paul ; STADELMANN Jean-Claude ;

**C.C.V.M :**

### **Etaient excusés :**

**C.A.G.B :** JACQUIN Denis ; MAURICE Yves ;

**Secrétaire de séance :** POUJET Yannick

### **Procuration de vote :**

**Mandants :** FALCINELLA Béatrice ; EDME Pierre ; MAILLOT Elsa ; MARCHAL François ; MONIOTTE Jacques ; STHAL Rémi ;

**Mandataires :** THIEBAUT Catherine ; DAUDEY Pierre ; BIZE Thibaut ; MOUGIN Philippe ; PROST Jean-Paul ; CAULET Claudine

**Objet :** Décision modificative n°1

**DECISION MODIFICATIVE N°1**

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Après quelques mois d'exercice 2017, il est proposé de procéder à des compléments et corrections sur le Budget 2017, via une Décision Budgétaire Modificative n°1. Dans la majorité des cas, les propositions reposent sur des décisions déjà prises par le SYBERT ou proposées en parallèle dans d'autres rapports.

**1. Enregistrement du solde de la subvention LIFE reçue et reversement de la quote-part à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.**

A l'automne 2016, le rapport final sur les opérations entrant dans le cadre de l'appel à projets européen LIFE ; à l'occasion du vote du Budget Primitif 2017 puis du Budget Supplémentaire 2017, l'instruction et le paiement étaient encore en cours.

Aujourd'hui, il est proposé d'intégrer formellement le montant du solde de la subvention LIFE effectivement perçue.

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

- 7477 « Subvention – budget communautaire et fonds structurels » : + 355 562 €
- Dont activité Déchetteries 801 : 135 169,81 €
- Dont activité Prévention 802 : 14 692,97 €
- Dont administration Générale / communication : 88 160,86 €
- Dont activité Compostage : 117 538,96 €

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

- 657358 « Subvention de fonctionnement – autres groupements » : + 61 715 €

**2. Ouverture des crédits en vue de la perception des contributions liées aux retraits de communes ou EPCI du périmètre du SYBERT au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

Par délibération du 28 mars 2017, le SYBERT a arrêté à l'unanimité sa proposition de calcul de la contribution à demander aux EPCI quittant le périmètre du SYBERT suite à la refonte du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, dans le cadre de leur budget de clôture ou aux EPCI dont une ou plusieurs communes quittaient le périmètre du SYBERT, au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Sur la base proposée de 27,98 € par habitant, il est proposé d'ouvrir les crédits adéquats, sur le budget 2017, au titre de la perception de ces contributions exceptionnelles, en application de l'article L5211-25-1 du CGCT prévoyant les modalités financières du retrait d'une commune d'un EPCI et d'un EPCI d'un syndicat mixte.

*A ce jour, tous les EPCI concernés n'ont pas fait part de leur avis sur la proposition de calcul:*

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

- 7788 « Produits exceptionnels divers » : + 232 793,60 €, arrondis à 232 794 €
- Dont Communauté de Communes de Vaïtes Aigremont : 203 162,78 €
- Dont Communauté de Communes de Dame Blanche et Bussière (3 communes) : 21 376,72 €

- Dont Communauté de Communes Loue Lison (2 communes): 8 254,10 €

### **3. Lancement d'une mission de coaching individualisé des habitants.**

Le cabinet GD6D a proposé au SYBERT une expérimentation de coaching individualisé des habitants en vue de modifier les comportements et, ainsi, améliorer le tri et réduire la production de déchets.

Au regard du caractère innovant et spécifique de la démarche, d'où une absence ou très faible concurrence, il est proposé de passer un marché négocié sans publicité, ni mise en concurrence avec ce cabinet (article 30.I.10 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

- 617 « Etudes de fonctionnement » - activité Administration / Communication  
805 : + 89 000 €

### **4. Ouverture de crédits au titre des créances irrécouvrables et éteintes**

Un point précédent a présenté l'état des créances irrécouvrables et éteintes, établi par le Comptable du SYBERT au 19 mai 2017.

Il est proposé d'ouvrir les crédits nécessaires à l'enregistrement de cet état (7 250,81 €) et d'en arrondir le montant au millier d'euros supérieur en guise de provision.

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

- 6541 « Admission en non-valeur » - activité Incinération 803 : + 1 000 €
- 6542 « Créances éteintes » - activité Incinération 803 : + 7 000 €

### **5. Inscription de la subvention à la ville de Besançon au titre de l'atelier de maintenance automobile.**

En cas de validation de la proposition de versement d'une subvention d'investissement à la ville de Besançon au titre de la participation aux travaux de rénovation de l'atelier de maintenance automobile dont bénéficie le SYBERT, il est proposé d'inscrire les crédits correspondants

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

- 2041482 « Subvention d'investissement à une commune – Bâtiments et installations » - activité TRI 804 : + 10 000 €

### **6. Application de la délibération du 28 mars 2017 relatif à l'impact de l'évolution de la TGAP en 2017**

Par délibération du 28 mars 2017, le SYBERT a acté l'évolution légale du montant de la TGAP en 2017 et, par voie de conséquence, a décidé de la réduction de l'appel à contribution au titre de la constitution de la provision pour la déconstruction des lignes des années 70 et réviser le programme de constitution de cette provision.

Par application de cette décision, il est proposé de réduire le montant de la provision 2017 (dépenses) et réduire le montant des contributions de manière équivalente (recettes)

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

- 6875 « Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels » - activité Incinération 803 : - 62 307 €

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

- 74758 « Participations – autres groupements » - activité Incinération 803 : - 62 307 €

**7. Complément de crédit au titre des contrats d'emprunts signés fin 2016 et mobilisés en 2017.**

Au budget 2017, via le Budget Supplémentaire, des crédits ont été complétés au titre des 3 lignes d'emprunt, signées fin 2016 et mobiliser en janvier, mars et juin 2017. Une erreur s'est glissée dans le calcul ; il est nécessaire de compléter les crédits de remboursement en capital.

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

- 1641 « Emprunts en euros – remboursement du capital » - activités Incinération 803 et Déchetteries 801 : + 48 000 €

**8. Transfert de crédits entre chapitres ou entre sections (sans impact budgétaire global)**

Dans le cadre de la mise en œuvre de différentes opérations prévues au budget, il s'est avéré que l'imputation utilisée ne correspondait pas à la modalité finale retenue. Dans ce contexte, il est proposé de procéder à des transferts de crédits, ou entre chapitres budgétaires ou entre section, afin de rétablir les imputations correctes.

**Prévention – Subvention pour la construction de poulaillers collectifs**

Les crédits ont été ouverts au budget en tant que subvention de fonctionnement, alors que la modalité retenue est celle d'une subvention d'investissement

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

- 6574 « Subvention de fonctionnement à des associations » - activité Prévention 802 : - 3 000 €

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

- 20422 « Subvention d'investissement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations » - activité Prévention 802 : + 3 000 €

**Prévention – Subvention au CPIE pour le projet « Agenda 21 des familles du Val Marnaysien »**

Afin de financer cette subvention, il est proposé un transfert de crédit de section à chapitre à chapitre.

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

- 6574 « Subvention de fonctionnement à des associations » - activité Prévention 802 : + 2 500 €
- 6251 « Frais de déplacements » - activité Prévention 802 : - 2 500 €

Communication – Subvention à l'ASCOMADE pour la sensibilisation au tri auprès des touristes

La subvention avait été inscrite au budget 2016 (délibération du 5 avril 2016) mais n'avait pas fait l'objet d'un rattachement ; il est proposé de l'inscrire de nouveau au budget 2017 pour verser en totalité la somme convenue.

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

- 611 « Prestations de service » - activité Administration Générale 805 : - 1 549 €
- 6574 « Subvention de fonctionnement à des associations » - activité Administration Générale 805 : + 1 549 €

TRI – Subvention aux clubs de hand-ball pour 2017

En application de la délibération du 18 octobre 2016, une subvention est versée au titre du partenariat 2017 d'une part à GBDH (4 940 €) et d'autre part à ESBF (6 000 €). Précédemment, ces partenariats prenaient la forme d'achat de prestations de communication/publicité.

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

- 6238 « Autres publicités » - activité TRI 804 : - 10 940 €
- 6574 « Subvention de fonctionnement à des associations » - activité TRI 804 : + 10 940 €

**9. Equilibre de la Décision Modificative n°1 et du budget 2017 consolidé.**

Après prise en compte des propositions ci-dessus, il apparaît :

- en section de fonctionnement, un virement vers la section d'investissement, augmenté de 432 641 €, le portant à 787 651 €,
- en section d'investissement, une réduction du recours prévisionnel à l'emprunt de 371 641 €, le portant ainsi à 5 403 043,25 €.

Désormais, le budget 2017 s'équilibre à 23 104 789 € en section de fonctionnement et à 11 205 697,17 € en section d'investissement.

*L'équilibre budgétaire de la proposition de Décision Modificative n°1 est proposé ci-après.*

**A la majorité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur cette proposition de Décision Modificative n°1 au budget 2017 du SYBERT.**

Rapport adopté à la majorité

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 05 JUL. 2017



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,  
La Présidente du SYBERT,  
Catherine THIEBAUT

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BUDGET TOTAL 2017 CONSOLIDE</b>		
	<b>Budget 2017 après BS</b>	<b>Proposition DM1</b>	<b>Budget 2017 consolidé</b>
011 - Charges à caractère général	11 195 763,00	76 511,00	11 272 274,00
012 - Charges de personnel	2 335 500,00	0,00	2 335 500,00
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre DAP	3 450 705,00	0,00	3 450 705,00
65 - Autres charges de gestion courante (dont subventions)	4 180 331,00	79 204,00	4 259 535,00
66 - charges financières (intérêts)	512 100,00	0,00	512 100,00
67 - charges exceptionnelles	17 500,00	0,00	17 500,00
68 - provisions	531 831,00	-62 307,00	469 524,00
023 - Virement à la SI (autofinancement)	355 010,00	432 641,00	787 651,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>22 578 740,00</b>	<b>526 049,00</b>	<b>23 104 789,00</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BUDGET TOTAL 2017 CONSOLIDE</b>		
	<b>Budget 2017 après BS</b>	<b>Proposition DM1</b>	<b>Budget 2017 consolidé</b>
002 - Excédent antérieur reporté	700 000,00	0,00	700 000,00
70 - Produits des services	4 014 735,00	0,00	4 014 735,00
73 - Impôts et taxes	180 068,00	0,00	180 068,00
74 - Participations	17 359 422,00	293 255,00	17 652 677,00
76 - Produits financiers	2 000,00	0,00	2 000,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	232 794,00	232 794,00
042 - Amortissement des subventions	322 515,00	0,00	322 515,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>22 578 740,00</b>	<b>526 049,00</b>	<b>23 104 789,00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BUDGET TOTAL 2017 CONSOLIDE</b>		
	<b>Budget 2017 après BS</b>	<b>Proposition DM1</b>	<b>Budget 2017 consolidé</b>
001 - Solde d'investissement reporté	977 492,10	0,00	977 492,10
20 - Immobilisations incorporelles	227 367,50	0,00	227 367,50
204 - Subventions versées	0,00	13 000,00	13 000,00
21 - Immobilisations corporelles	4 791 036,57	0,00	4 791 036,57
23 - Immobilisations en cours	2 327 586,00	0,00	2 327 586,00
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040 - Amortissement des subventions	322 515,00	0,00	322 515,00
041 - Opérations patrimoniales	105 000,00	0,00	105 000,00
16 - Remboursement des emprunts (capital)	2 347 600,00	48 000,00	2 395 600,00
27 - Autres charges financières	46 100,00	0,00	46 100,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>11 144 697,17</b>	<b>61 000,00</b>	<b>11 205 697,17</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BUDGET TOTAL 2017 CONSOLIDE</b>		
	<b>Budget 2017 après BS</b>	<b>Proposition DM1</b>	<b>Budget 2017 consolidé</b>
001 - Excédent investissement reporté	0,00	0,00	0,00
10 - Excédent de fonctionnement affecté	306 425,42	0,00	306 425,42
13 - Subventions à recevoir	1 152 872,50	0,00	1 152 872,50
16 - recours prévisionnel à l'emprunt	5 774 684,25	-371 641,00	5 403 043,25
040 - Dotations aux amortissements	3 450 705,00	0,00	3 450 705,00
041 - Opérations patrimoniales	105 000,00	0,00	105 000,00
021 - Virement de la SF (autofinancement)	355 010,00	432 641,00	787 651,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>11 144 697,17</b>	<b>61 000,00</b>	<b>11 205 697,17</b>